

COMPTE-RENDU

du

Conseil Municipal du 28 Août 2014

Absents excusés : TAVERNIER Frédéric, ZORIO Martine

Absent : HUET François

ECOLE :

86 enfants sont inscrits à l'école à la rentrée, dont 55 sont inscrits à la cantine.

RYTHMES SCOLAIRES :

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, la commune de Saint-Gervais a décidé de mettre en place des ateliers sur le temps périscolaire selon un emploi du temps hebdomadaire présenté ci-dessous et établi au cours de l'année scolaire 2013-2014 en concertation avec les parents d'élèves, les enseignants, la caisse des écoles et les élus. La commune de Saint-Gervais prend en charge la totalité des coûts et permet ainsi la gratuité des activités périscolaires pour les familles.

Ces activités périscolaires, encadrées par des animateurs diplômés et des intervenants qualifiés, que les enfants pourront pratiquer sur la période de septembre à décembre 2014 ne sont pas obligatoires et nécessitent l'autorisation préalable des parents. L'aménagement de ce temps périscolaire fut complexe en termes d'organisation, de personnel et de maîtrise des coûts.

Pour les élèves de maternelle

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	9H00-12H00	9H00-12H00	9H00-12H00	9H00-12H00	9H00-12H00
Pause méridienne	12H00-13H30	12H00-13H30		12H00-13H30	12H00-13H30
Après-midi	13H30-15H45	13H30-15H45		13H30-15H45	13H30-15H45
TAP (Temps d'Activité Programmée)	15h45-16h30 Jeux traditionnels, jeux d'éveil, lecture	15h45-16h30 Jeux traditionnels, jeux d'éveil, lecture		15H45-16H30 Jeux de société, découverte et initiation aux échecs.	15h45-16h30 Jeux traditionnels, jeux d'éveil, lecture
Total des heures d'enseignement	6H00	4H30	3h00	6H00	4H30

Pour les élèves en CP, CE1, CE2, CM1 ET CM2

	Lundi	Mardi				Mercredi	Jeudi	VENDREDI			
Matin	9H00-12H00	9H00-12H00				9H00-12H00	9H00-12H00	9H00-12H00			
Pause méridienne	12H00-13H30	12H00-13H30					12H00-13H30	12H00-13H30			
Après-midi	13H30-16H30	13H30-15H00		15H00-16H30			13H30-16H30	13H30-15H00		15H00-16H30	
		Classe	TAP	Classe	TAP			Classe	TAP	Classe	TAP
		CP / CE1 :	CE2 :SPORT	CE2 :	CP CE1:EVEIL ARTISTIQUE			CP / CE1 :	CE2 :THEATRE	CE2 :	CP / CE1 : LECTURE CONTEE/JEUX
		CM1 / CM2 :			CM1 / CM2: SPORT			CM1 CM2			CM1 / CM2: THEATRE
Total des heures d'enseignement	6H00	4H30				3h00	6H00	4H30			

Mercredi :

La matinée de classe le mercredi pose un problème pour les parents ne pouvant pas rentrer ou n'ayant personne pour venir chercher leur enfant à 12h.

Un centre de loisirs basé à Montreuil pour les élèves de maternelle et à La Chapelle pour les élèves de l'élémentaire peut accueillir les enfants de la Commune. Le coût par enfant et par mercredi est de 10 € à 23 € selon le quotient familial. A cela s'ajoute un coût de 188 € pour le transport en bus pour un aller, 14 enfants seraient concernés, soit environ 13 € de transport par enfant.

Au vu du coût élevé pour les familles de cette solution, pour répondre à l'attente des parents, après en avoir étudié les aspects pratique et financier, le conseil municipal décide :

-l'ouverture d'une cantine le mercredi : approuvé à l'unanimité

-la mise en place d'une garderie, à titre d'essai jusqu'aux vacances de la Toussaint : 1 vote contre (Michel BOISNAULT)

- l'embauche d'une personne pour la cantine en remplacement de Mme CHOQUET, et pour la garderie le mercredi de 13 H 30 à 17 H 30. (Délibération n°50/2014)

A la majorité du Conseil, il est demandé, pour des contraintes d'organisation de certaines activités pouvant être proposées, d'instituer une plage horaire fixe jusqu'à 16 h. Le minimum dû sera donc de 5 demi-heures à 1.8 €, soit 9 €.

CANTINE :

Il est proposé à l'assemblée de répercuter sur le prix du repas uniquement la hausse de prix demandée par le fournisseur La Normande soit 0.4600%.

Le repas pris tous les jours sera de 4.32 € contre 4.30 € pour les enfants qui fréquentent la cantine de manière régulière, 3.42 € par repas pour les familles ayant trois enfants scolarisés à Saint-Gervais et déjeunant à la cantine de Saint-Gervais, 4.83 € par repas pour les élèves qui sont domiciliés à l'extérieur de la commune et qui déjeunent à la cantine scolaire, 5.23 € le repas occasionnel.

Approuvé à l'unanimité

PHOTOCOPIEUR ECOLE :

Demande de remplacement du photocopieur de l'école en panne approuvée à l'unanimité.

ETUDE DU SOIR :

Elle sera assurée par Madame Atlan et Monsieur Bonnier les lundis et jeudis et par Madame Silva les mardis et vendredis.

L'inscription est inchangée à 25 € par mois et par enfant : approuvé à l'unanimité (Délibération n°51/2014)

ASSAINISSEMENT :

Les travaux de l'installation du poste de refoulement au bas de la Cote à Pigeon sur rue Guesnier ont une semaine de retard sur le planning, ce qui a pour conséquence de maintenir la déviation de la circulation et des 2 arrêts de bus de la rue Guesnier vers la RD983. Pendant la reprise de la période scolaire, 2 personnes accompagnent les enfants de l'école à l'arrêt de bus situé en haut de la Platone, 2 personnes surveillent la prise en charge et la descente des collégiens.

Des clapets anti refoulement sont à prévoir dans le bas de la rue Guesnier. 20 à 30 habitations sont concernées, le coût par clapet est d'environ 320€. Ce problème n'avait pas été anticipé par le Maître d'ouvrage.

Le revêtement de la rue Guesnier est fait en partie haute, les travaux continuent sur la RD983 en direction d'Estreez, en partie gauche de la chaussée.

Travaux chez les particuliers : les conventions ont été envoyées, le retour est attendu pour le 19 septembre.

2 permanences sont organisées pour l'information des habitants les samedi 30 Août et 13 Septembre.

Le plateau sur rue Guesnier devant l'école est financé par la Commune pour un montant de 5000€ ht.

QUESTIONS DIVERSES

ENFOUISSEMENT DES RESEAUX :

Le programme d'enfouissement des réseaux électriques, téléphoniques, va se poursuivre en 2015 à l'entrée du bourg et une partie de la rue Robert Guesnier. Le coût total s'élève à 126 000 €, la Commune bénéficie d'une subvention de 70%, soit 37 000 € restant à la charge de la Commune.

TRAVAUX :

- Demi-pension, école

Le projet de restructuration de la cantine et de la garderie est en cours. Son coût est évalué à 170 000 € HT, une demande de subvention au titre du fonds scolaire et de restructuration de demi-pension sera demandée au Conseil Général. Un appel d'offres au BOAMP pour la maîtrise d'œuvre a été lancé.

- Foyer rural

La commission est en attente de la décision du Conseil quant au devenir de ce bâtiment avant de travailler sur sa rénovation.

Compte rendu de commissions : chaque rapporteur de Commission devra diffuser son compte rendu à l'ensemble des conseillers municipaux

Proposition d'un maraicher pour vendre sa production le samedi matin Place de la Mairie : approuvé à l'unanimité

Devis reçu pour le portail de l'église pour un montant de 4 800€ : demande de subvention (40%) à la DRAC (direction régionale des affaires culturelles).

Courrier reçu de la Région pour demande d'information sur le projet de contrat rural de la Commune de 2012 aucune réponse de la Région n'était arrivée à ce jour.

L'Union Départementale des Sapeurs Pompiers du Val d'Oise propose une formation diplômante PSC1 (prévention et secours civiques de niveau 1) accessible à tous à partir de 10 ans, d'une durée de 4 heures pour des groupes de 10 personnes maximum. Pour s'inscrire contacter par mail : secourisme@sdis95.fr

- Décharges sauvages :

Monsieur Philippe CHAPUIS, délégué de la Commune à la commission environnement de la CCVVS, invite les membres du conseil à engager une réflexion au sujet du problème des décharges sauvages dans l'espace public de notre commune. La CCVVS propose, en partenariat avec des entreprises spécialisées de mettre en place ce service auprès des communes. L'aspect financier est à l'étude (part de la CCVVS, part des communes, somme forfaitaire ou variable). Cette réflexion doit aboutir à proposer notre réponse lors de la prochaine réunion de la commission environnement qui est fixée au 22 septembre, la décision se prendra au prochain conseil communautaire.